

tous les Bateaux à vapeur s'y conformassent ; mais ils ne voulaient pas qu'il fût, à aucun Bateau à vapeur particulier, un avantage sur les autres.

En référant à la réponse de Mr. Phillips, votre Comité est informé que l'espace pour les émigrés passagers à bord du Patriote, n'est pas aussi étendu qu'à bord de l'Aigle, bien que le premier n'ait pas de chambre sur son pont ; que l'Aigle a l'avantage d'avoir environ cinquante lits, (*berths*) de quatre pieds de largeur chacun, dans la chambre d'avant, où se logeront 150 personnes, et la chambre d'avant est spacieuse, tandis que le Patriote n'a qu'une petite cabine (*steerage*,) à peu près semblable à celui du Lady of the Lake, et à peine plus que suffisante pour son bois de chauffage, et si chaude, en conséquence de ce que les chaudières sont au-dessous, qu'il en résulte du danger pour la santé des passagers. Ces deux bateaux n'étant pas dans le port votre Comité ne peut dans son rapport rétérer aux avantages comparatifs que Mr. Phillips dit que possède le Patriote.

Votre Comité regrette d'avoir à dire que : comme les Agens de Bateaux à vapeur n'ont pas tous acquiescé à l'arrangement proposé, l'accord signé sur quelques uns d'eux, doit, d'après ce qui avait été entendu d'nord, être regardé comme nul.

JAMES CARSUELL,
JAMES DUNCAN GIBB.

A FELIX SOULIGNY, Ecuyer,
Président du Comité Sanitaire Spécial }
de Montréal.

L'Affidavit suivant est publié en conséquence de ce qu'on a appris à Montréal, longtemps avant l'arrivée du *Sisters*, qu'un vaisseau de ce nom, incapable de tenir la mer, avait été destiné à prendre des passagers à Londonderry :—

DISTRICT DE MONTRÉAL.

Est comparu pardevant moi, Adam L. Macnider, Ecuyer, un des Magistrats de Sa Majesté, nommé pour faire observer la paix dans le District de Montréal, DOMINICK McDEVOT, de la Paroisse de Kilmacrennan, dans le Comté de Donegall, en Irlande, lequel ayant été dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déposa et dit, Que le Déposant et ses deux frères, payèrent à Mr. Cook, Agent de Vaisseaux, à Londonderry, la somme de quarante chelins, chacun, pour leur passage sur le brick *Sisters*, Capitaine Dryden, devant faire voile de ce port pour Québec.

Que le brick fit voile de Londonderry vers le 11 Juin, avec environ quatre-vingt-dix passagers, et qu'après avoir été cinq jours en mer, il fit une voie d'eau d'une nature si dangereuse, que malgré tous les efforts qui furent faits, il resta quatre pieds d'eau au fond de cale. Les passagers, hommes et femmes, furent forcés d'aider l'équipage à pomper l'eau. Sur cela, l'équipage refusa de travailler, à moins que le Capitaine ne ramenât le vaisseau : et la vue du danger excitait les cris et les larmes de quelques uns d'eux.

Les gens de l'équipage conseillèrent aussi aux passagers de lier le Capitaine, disant qu'ils reconduiraient alors le vaisseau en Irlande. Après cela, le Capitaine fut contraint de virer de bord, et le vaisseau arriva à Londonderry, après avoir été neuf jours en mer, et il fut mis sur le chantier pour être radoubé. Le brick demeura dans le port jusqu'au 30 Juin, et il remit à la voile avec vingt-deux passagers, les autres craignant de s'y rembarquer, quoiqu'en ne le faisant pas ils perdissent le prix du passage qu'ils avaient